



**CETTE TECHNIQUE
DU FINANCEMENT DU
TERRORISME PASSE PAR
LA BELGIQUE. ET POURTANT,
NOTRE PAYS ABANDONNE
LA LUTTE. NOTRE ENQUÊTE**

Paris Match est en mesure de révéler que l'un des auteurs des attaques meurtrières dirigées contre l'aéroport de Zaventem et la station de métro Maelbeek en mars de cette année a participé activement à un trafic d'œuvres d'art en Belgique dans un passé relativement récent. Autour de lui gravitaient d'autres personnages, liés pour certains à Salah Abdeslam.

PHOTO YORICK JANSSENS

L'UN DES AUTEURS DES ATTENTATS DE BRUXELLES IMPLIQUÉ DANS UN TRAFIC D'OBJETS D'ART

Le commerce illicite d'œuvres d'art et d'antiquités constitue un phénomène qui se classe dans le peloton de tête des activités criminelles transnationales. Qu'il s'agisse du pillage industriel des sites antiques syriens et irakiens passés sous le contrôle de Daech à des fins de contrebande mondiale d'objets archéologiques, ou du trafic d'œuvres en tout genre volées et recelées en Europe à un

échelon plus local, ce business occulte prospère un peu partout. C'est le cas en Belgique, menacée selon Interpol de se transformer sous peu en plaque tournante. La fermeture imminente du service « Art et Antiquités » de la police judiciaire fédérale en serait une des causes, selon l'organisation policière internationale. Celle-ci craint que la Belgique ne soit plus en

mesure de lutter contre le financement du terrorisme par le biais de ce trafic, dont c'est l'une des finalités. L'enquête initiée par Paris Match (d'autres articles sont à venir), avec le soutien du Fonds pour le journalisme en Fédération Wallonie-Bruxelles, objective cette crainte en révélant notamment la saisie à Bruxelles de stèles en provenance du site de Tell Hariri-Mari, en Syrie.

INTERPOL AVERTIT : « LA SUPPRESSION DE LA CELLULE JUDICIAIRE DE LUTTE CONTRE LE TRAFIC DE BIENS CULTURELS RISQUE DE FAIRE DE LA BELGIQUE UNE PLAQUE TOURNANTE EN EUROPE »

UNE ENQUÊTE DE FRÉDÉRIC LOORE

Entre 6 et 8 milliards de dollars depuis 2014, selon la CIA. 150 à 200 millions de dollars par an, d'après l'ambassadeur de Russie à l'ONU. Un milliard de dollars de revenus en 2015, estime le ministre américain des Affaires étrangères. Entre 3,4 et 6,3 milliards de dollars chaque

année dans le monde, suivant l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC). De quoi s'agit-il ? Du trafic de biens culturels à l'échelle planétaire. Autrement dit, du commerce illicite d'œuvres d'art et d'antiquités. Ces chiffres faramineux, bien que difficilement vérifiables et dont la fourchette varie selon une amplitude assez large en fonction des sources, traduisent en tout cas l'importance du phénomène. Un phénomène qu'Interpol (l'organisation policière internationale, dont le QG se trouve à Lyon) et le Département américain de la Justice situent d'ailleurs au cœur du peloton de tête des crimes transnationaux, dans le sillage proche des trafics de drogues, d'armes et de personnes.

La spoliation, le vol, la revente et le recel de peintures, sculptures et autres œuvres en tout genre alimentent ce business occulte dans lequel interviennent notamment, soit comme auteurs ou complices, soit comme victimes, les musées, collectionneurs, marchands d'art, antiquaires et intermédiaires divers du marché de l'art mondial, dont le chiffre d'affaires atteignait 51 milliards de dollars en 2014⁽¹⁾. Mais il profite également de l'essor considérable du pillage des sites antiques, particulièrement ceux du Moyen-Orient. Les situations de crise, et même de chaos, engendrées successive-

ment par les deux guerres du Golfe, les printemps arabes et le conflit en Syrie et en Irak, ont favorisé le développement exponentiel de cette pratique. Singulièrement, de l'avis de nombreux experts, depuis l'instauration du califat de l'Etat islamique (EI) en juin 2014. Selon ces mêmes experts, si Daech n'est pas l'unique responsable de la razzia sur le patrimoine culturel syro-irakien et de la contrebande internationale d'objets archéologiques qui en découle, l'organisation terroriste a néanmoins transformé ce qui demeurerait un « artisanat » en une véritable activité industrielle.

De Nimrud en Irak à Palmyre en Syrie, 4 500 sites archéologiques (dont neuf inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco) et plus de 100 000 objets cultu-

LES VOLS D'OBJETS D'ART PERMETTENT À L'ETAT ISLAMIQUE DE FINANCER SON RECRUTEMENT, SON ARMEMENT, SA GUÉRILLA ET SES ATTENTATS

rels seraient passés aux mains de Daech⁽²⁾. Ces vestiges du passé, reconvertis en « antiquités du sang », servent désormais à approvisionner le marché noir auquel participent, directement ou indirectement, de multiples intervenants, depuis le pillier de base jusqu'au riche collectionneur privé, en passant par des galeristes parfois réputés. Mais ils permettent au surplus à l'EI, entre autres groupes armés, de financer son recrutement, son armement, sa guérilla et ses attentats. Dans quelle proportion ? Cela semble difficile à déterminer avec précision, mais c'est assurément une source de revenus significative parmi toutes celles qui renflouent le trésor de guerre de Daech : vente de pétrole, production agricole, extorsions

et taxes, trafics divers (drogue, cigarettes, êtres humains...), donations de pays du Golfe.

2 000 objets volés

Ces antiquités transitent ensuite par des réseaux transnationaux et prennent le plus souvent la direction de l'Europe, des Etats-Unis et des monarchies pétrolières, accompagnées de faux certificats d'authenticité. « Actuellement, ce que l'on voit apparaître, ce sont surtout des petites pièces, des bijoux anciens, des médailles, des statuettes, des livres religieux, ce genre de choses », explique un spécialiste de la lutte contre ce trafic, lequel préfère demeurer anonyme. « Ces objets de moindre valeur permettent aux trafiquants de tester nos défenses et de mesurer les risques qu'ils encourent. Les grosses pièces sont enterrées et nous les verrons refaire surface plus tard, comme cela s'est produit avec celles en provenance des sites concernés par les printemps arabes, en Tunisie et en Egypte entre autres. Cela

se fera plus ou moins rapidement en fonction de l'évolution du conflit en Syrie et en Irak, ainsi que des besoins de liquidités de Daech. » De son côté, Interpol met en avant un autre facteur favorisant la prolifération en Europe des petits objets culturels volés : l'afflux massif de réfugiés originaires du Moyen-Orient. Faciles à transporter et difficiles à saisir, ils constituent pour ces derniers des viatiques très commodes.

Les pays de destination généralement les plus ciblés par les filières sont ceux qui présentent la plus grande perméabilité à ce trafic, et la Belgique en fait partie. Pour plusieurs raisons. Tout d'abord, le pays jouit d'une réputation mondiale dans le domaine du commerce de l'art et des anti-



quités, en raison du nombre et de la qualité des marchands, galeristes et autres antiquaires qui y sont actifs. Fatalement, elle attire des vendeurs et des acheteurs pas toujours scrupuleux. Ensuite, du fait de l'exiguïté de son territoire, bien desservi en voies de communication et doté d'une capitale internationale, la Belgique représente une zone de transit idéale pour la circulation des biens culturels. Enfin, le droit pénal belge est plutôt laxiste relativement au trafic d'œuvres d'art. Il ne comprend par exemple pas d'article spécifique incriminant le vol d'une œuvre, sanctionné uniquement comme un vol ordinaire. De plus, au-delà de cinq ans, le recel n'est plus punissable. A ceci s'ajoutent d'autres failles administratives, qui sont autant d'aubaines pour les trafiquants et receleurs de tous poils.

Bien entendu, il existe certaines parades, de plus en plus efficaces aux dires d'Harold t'Kint de Roodenbeke, marchand de tableaux bruxellois, galeriste et président de la Brafa, l'une des plus prestigieuses foires d'art et d'antiquités au monde, laquelle se tient chaque année sur le site de Tour & Taxis : « Grâce à la numérisation, n'importe quel marchand, antiquaire ou collectionneur peut désormais facilement confronter les images d'objets proposés à la vente aux bases de données existantes, dont celle d'Art Loss Register, la plus importante, dans lesquelles sont répertoriées les œuvres signalées volées et perdues. Ce sont des outils précieux grâce auxquels la mise sur le marché de

biens illicites est beaucoup plus difficile qu'autrefois. De surcroît, nous sommes un microcosme, à l'intérieur duquel l'information circule vite, où tout le monde se connaît et veille à préserver sa réputation. Et puis, en Belgique certainement, nous observons des règles éthiques et déontologiques assez strictes, garanties par toute une série de chambres, d'associations et de syndicats de professionnels du secteur. »

Tous ces garde-fous ne sont manifestement pas infranchissables. Le simple fait que la Belgique a, à ce jour, signalé à Interpol plus de 2 000 objets volés en dit long sur la densité des flux qui transitent par chez nous. Par ailleurs, des exemples concrets attestent de la circulation sur notre territoire d'antiquités spoliées. En 2009 déjà, la chaîne américaine Link TV, dans le cadre d'un reportage sous couverture, avait dévoilé la présence dans des galeries bruxelloises d'œuvres antiques dérobées par les talibans en Afghanistan et au Pakistan⁽³⁾. En outre, au fil de notre récente enquête (NDLR : qui sera prolongée prochainement dans Paris Match au travers d'un dossier plus large), nous avons nous aussi identifié des pièces archéologiques en provenance du Moyen-Orient, disponibles il y a encore peu de temps à la vente chez un galeriste du Sablon, le quartier du centre historique de la capitale, point de chute incontournable et de renommée mondiale des passionnés d'art et d'antiquités. Sans parler des anecdotes savoureuses qui nous ont été rapportées

De Nimrud en Irak à Palmyre (notre photo) en Syrie, 4 500 sites archéologiques (dont neuf inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco) et plus de 100 000 objets culturels seraient passés aux mains de Daech.

par un fin connaisseur de l'art africain, au sujet de pièces rendues à des musées du continent noir, puis revenues sous le manteau (et parfois par valise diplomatique) jusqu'à Bruxelles.

« La Belgique attirera davantage les trafiquants »

Dans un avenir proche, la Belgique risque de mériter pleinement sa réputation (surévaluée ou non jusqu'ici) de plaque tournante du trafic d'art en Europe. Ce n'est pas nous qui le disons, c'est Françoise Bortolotti, coordinatrice à l'Unité des biens culturels d'Interpol. Elle l'a écrit dans un mail confidentiel adressé au début du mois septembre dernier à la chancellerie du Premier ministre, Charles Michel, dont Paris Match a pu prendre connaissance.

Ce courrier fait suite à la décision adoptée par la direction de la police fédérale et entérinée par le ministre de l'Intérieur, Jan Jambon, de supprimer la cellule « Art et Antiquités » (arrêté royal du 27 octobre 2015). Le démantèlement de cette unité de la direction centrale de la police judiciaire, dont la mission est de lutter contre le trafic de biens culturels, devrait s'opérer avant la fin de 2016. Il entraînera, outre la fermeture du service déjà affaibli et dans lequel seules deux

(Suite page 56)

SELON JAN JAMBON, « LA CRIMINALITÉ RELATIVE À L'ART ET AUX ANTIQUITÉS N'EST PAS JUGÉE PRIORITAIRE »

personnes travaillent encore, la disparition de l'unique point de contact capable de répondre aux demandes spécifiques d'Interpol, des douanes et polices étrangères et des organismes internationaux, ainsi que la perte d'une précieuse base de données spécialisée.

Dans son mail, Françoise Bortolotti exprime sa « grande inquiétude » au sujet de cette décision gouvernementale susceptible de mettre à mal l'efficacité de la lutte contre le trafic et le vol de biens culturels « dans la mesure », écrit-elle, « où la Belgique est un de nos principaux interlocuteurs et partenaires dans ce domaine d'activités complexe ». En substance, elle déplore la triple disparition dans le chef de la Belgique d'un « service central national dédié à cette activité », d'une « base de données nationale actualisée des objets d'art volés » et d'une « expertise (policière NDLR) nationale » reconnue à l'étranger. Autant d'outils dont Interpol a grand besoin « pour pouvoir faire un travail d'analyse au niveau international ».

Françoise Bortolotti attire également l'attention des autorités belges sur la nécessité pour les pays membres d'Interpol de se conformer aux résolutions 2199 et 2253 prises en 2015 par le Conseil de sécurité de l'ONU, visant à combattre le commerce illégal de biens culturels, particulièrement ceux en provenance d'Irak et de Syrie, « étant donné qu'il est quasiment certain que ce trafic contribue à financer des actions terroristes de par le monde ». Et d'insister : « Cette question du lien entre le trafic et le financement du terrorisme est devenue majeure et seule une coopération renforcée entre tous les pays (par un échange constant d'informations, NDLR) permettra d'y répondre ». Enfin, la coordinatrice d'Interpol avertit : « La Belgique, qui est déjà depuis longtemps un pays de destination pour les antiquités et autres objets culturels provenant de trafics ou de fouilles illicites, attirera assurément encore davantage les trafiquants

si elle ne dispose plus d'un service spécialisé en la matière. » Au risque, dit-elle, de voir le pays se transformer en « une plaque tournante en Europe ».

Manifestement, cette mise en garde, jointe au fait qu'au même moment nos voisins européens, mais également d'autres pays dans le monde dont les USA, renforcent leurs effectifs policiers spécialisés dans la lutte contre le trafic d'art et d'antiquités afin d'assécher les sources de financement du terrorisme islamiste, ne parvient pas à infléchir la décision gouvernementale de faire disparaître la cellule « Art ». Pour le ministre de l'Intérieur, rien ne justifie son maintien au niveau central. Selon Jan Jambon, « la criminalité relative à l'art et aux antiquités

« CETTE QUESTION DU LIEN ENTRE LE TRAFIC ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME EST DEVENUE MAJEURE ET SEULE UNE COOPÉRATION RENFORCÉE ENTRE TOUS LES PAYS (PAR UN ÉCHANGE CONSTANT D'INFORMATIONS) PERMETTRA D'Y RÉPONDRE »

« n'est pas jugée prioritaire ». En conséquence, « sa prise en charge sera intégrée au travail régulier de la police ». C'est-à-dire confiée à des non-spécialistes, soit exactement l'inverse de ce que réclame Interpol, de même que tous les experts de l'Unesco, de l'Icom (Conseil international des musées) et des Nations unies que nous avons interrogés.

Phoenix ne passe pas la douane

En tout état de cause, pour le sommet de la police fédérale, le ministre de tutelle et le gouvernement, la menace terroriste qui continue de viser la Belgique ne se finance pas sur le marché parallèle de l'art, que ce soit par le biais de l'importation illégale de pièces archéologiques ou, plus banalement, via le vol, la revente ou le « artnapping » (vol contre rançon) d'œuvres dérobées dans des musées ou chez des particuliers belges. Nous sommes pourtant en mesure de révéler, sur la

base de sources (recoupées) françaises appartenant au milieu de l'enquête sur les attentats de Paris et de Bruxelles, que l'un des auteurs des attaques meurtrières dirigées contre l'aéroport de Zaventem et la station de métro Maelbeek en mars de cette année a participé activement à un trafic d'œuvres d'art en Belgique dans un passé relativement récent. Autour de lui gravitaient d'autres personnages, liés pour certains à Salah Abdeslam.

Nos informations ne disent pas si cela a permis à ce membre du sinistre commando kamikaze du 22 mars de financer les attentats, ni même une quelconque activité terroriste, ou bien s'il s'y adonnait au préalable dans le contexte du grand banditisme. Toujours est-il que ce fait

objective le risque de voir des individus ayant son profil procéder de la même manière pour réunir facilement (et désormais sans crainte de voir la police s'y intéresser de près) les sommes, de surcroît souvent modestes, nécessaires à la perpétration d'un carnage.

Quant à la possibilité que des antiquités pillées par Daech ou un autre groupe terroriste ou criminel finissent par se retrouver sur le marché belge, elle est bien réelle. Les autorités ont d'ailleurs en ce moment sur les bras une affaire pas encore tranchée, mais assez intrigante. Elle concerne la saisie par les douanes, en janvier 2016, de deux plaques cultuelles en albâtre provenant à l'origine du site archéologique de Hariri-Mari en Syrie, datant du troisième millénaire avant notre ère (notre document), proposées à la vente à l'occasion de la dernière Brafra par l'un des exposants : Phoenix Ancien Art. Précisons d'emblée qu'à ce stade de la procédure toujours en cours, qui plus est purement administrative (le parquet n'est pas saisi), rien ne prouve qu'il s'agisse d'une opération illicite. Les douaniers belges vérifient de manière approfondie les documents d'authentification de la provenance des objets et l'historique de leur propriété, mais force est



Cette photo extraite du catalogue « Crystal IV » de Phoenix Ancien Art montre la plaque culturelle en albâtre vieille de 4500 ans saisie par la douane belge en janvier dernier. Elle proviendrait du site archéologique syrien de Tell Hariri-Mari, à proximité de la frontière irakienne.



de constater que cela s'éternise. Selon nos informations, c'est le bureau Interpol de Damas qui a donné l'alerte au sujet de ces pièces, lesquelles ont d'abord transité par le port-franc de Genève, chez Inanna Art Services, la branche helvète d'une société basée au Liban, filiale de Phoenix et qui lui sert d'entreposeur. Un visa d'exportation temporaire vers la Belgique a été délivré par les Suisses.

Paris Match a tenté d'obtenir des éclaircissements auprès de Phoenix, mais ses patrons se sont refusés à tout commentaire. Leur avocat bruxellois, M^e Thierry Ongenaë du cabinet Dugardyn & Partners, nous a toutefois fait savoir que son client « est confiant dans l'issue positive de la procédure de vérification en cours, dès lors qu'il a rempli de manière exhaustive son devoir de diligence et dans le respect des réglementations applicables en la matière ». Dont acte. Cependant, nous avons recueilli le point de vue de l'homme dont l'expertise a été sollicitée pour établir la provenance de ces stèles. Il s'agit du professeur Michel Al-Maqdissi, qui enseigne l'archéologie orientale à l'Université de Damas et à l'Université Saint-Joseph des Jésuites de Beyrouth. Il officie également au Service des fouilles et études archéologiques à la Direction générale des antiquités et des musées en Syrie. Sans se prononcer sur l'itinéraire suivi par les stèles pour parvenir chez Phoenix, il est formel quant à leur origine : « Le style ne laisse pratiquement aucun doute quant au fait qu'elles proviennent du site de Mari. Ce site a fait l'objet de fouilles françaises depuis 1932 et la dernière campagne remonte à

2010. Mais depuis 2012, Mari est victime de pillages massifs qui l'ont littéralement dévasté. Quantité d'objets en ont été extraits illégalement parmi lesquels, de toute évidence, ces plaques cultuelles. »

Phoenix Ancien Art est la propriété des frères Ali et Hicham Aboutaam, deux des principaux marchands d'objets d'art ancien au monde. Fondée à Beyrouth par leur père en 1960, la société dispose de deux galeries très renommées, l'une à New York, l'autre à Genève. Si les Aboutaam sont réputés à travers toute la planète art pour la richesse de leurs collections, ils sont également connus pour leurs nombreux démêlés avec la justice de plusieurs pays, dont les Etats-Unis, en relation avec des faits retentissants d'antiquités à la provenance douteuse. Leur nom est également apparu plus d'une fois dans des enquêtes relatives à des trafics de très grande ampleur, mêlant des collectionneurs privés, des musées illustres et des personnages sulfureux tels que Giacomo Medici et Gianfranco Becchina, deux trafiquants d'art italiens impliqués dans d'énormes scandales. En 2008, Ali Aboutaam a même figuré sur la « red wanted list » d'Interpol (numéro de dossier 25913/2007), de laquelle il a été retiré depuis.

Inquiétée aux Etats-Unis en 2003, en Egypte en 2004, en Bulgarie en 2008, Phoenix est à présent aux prises avec une nouvelle saga judiciaire démarrée en 2010 en Suisse. Elle concerne trois sarcophages (un romain, deux gréco-phéniciens) dont Ali Aboutaam revendique la propriété légitime, tandis que les autorités judiciaires helvétiques, qui ont

ordonné leur confiscation, considèrent qu'ils ont fait l'objet d'une exportation puis d'une réimportation en violation de la loi sur le transfert de biens culturels. Leur restitution, respectivement à la Turquie et au Liban, est au cœur d'une bataille juridique dans laquelle le marchand d'art genevois vient de remporter une victoire, en obtenant du tribunal de police que le deuxième sarcophage séquestré lui soit rendu.

Avares de déclarations à la presse, les frères Aboutaam laissent tout de même entendre au travers de leurs rares prises de parole médiatiques qu'ils sont en quelque sorte victimes de leur statut de leaders mondiaux du commerce d'antiquités. Sur le site internet de Phoenix Ancien Art, ils assurent recourir à des procédures parmi « les plus vigoureuses et les plus rigoureuses » afin de donner à leurs clients toutes les garanties au sujet de « l'authenticité et la provenance des objets ». Un gage d'honnêteté régulièrement repris à leur compte par nombre d'acteurs du marché international de l'art, qui fait sourire un membre du panel d'experts de l'ONU chargés du suivi des sanctions à l'égard de l'Etat islamique et d'autres groupes : « Nous avons face à nous des criminels en cols blancs. » ■

- (1) Rapport 2015 de la TEFAP (The European Fine Art Fair).
- (2) Lettre de Vitali Tchourkine, ambassadeur de Russie, au Conseil de sécurité de l'ONU, citée par le quotidien libanais L'Orient-Le Jour en avril 2016.
- (3) « Looted Art Helps Fund Jihadists in Europe », The Wall Street Journal, 25/08/2016.